



note
San Sebastian, le 9 Août 1918

014/II

Lettre N° 16

Monsieur le Ministre,

Pour faire suite à ma Lettre N° 9 du 19 Juillet collée 014/II, à laquelle était jointe une liste de prisonniers de guerre suisses, détenus à Burgos, j'ai l'honneur de vous formuler l'avis suivant. Je l'envoie dans cette forme, réservé ce jour, M. le Gouvernement, télégraphié au C. I. C. R. Ce dernier envisage la possibilité de la libération des citoyens suisses par la voie d'un acte. Un principe comportant leur manumission sur place, respectivement à la frontière française. Simultanément, un nombre égal de prisonniers étrangers (italiens) seraient libérés par les Gouvernements, d'où nécessité de négocier avec ceux-ci et avec l'Ambassade de France.

Contrairement à ce que M. l'Amman a écrit, affirme M. le Gouvernement, déclare que le C. I. C. R. est capable de réaliser et d'exécuter par ses seuls moyens cet échange sans l'intervention des Gouvernements, tout les prisonniers sont protégés. Il n'en aboutit pas moins que, peut-être, la Confédération préfèrera mener elle-même les négociations nécessaires - ce en quoi il se trompe, je pense - et c'est pourquoi il m'écrivit ce qui suit : " le C. I. C. R. se clamerait avec plaisir

A la Direction des Affaires Etrangères

du
Département d'Affaires Étrangères.

Berne.



- 2 -

fir de la réalisation pratique de cet échange, comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises dans le cas des prisonniers allemands ou italiens détenus à Barcelone contre des prisonniers russes incarcérés chez les Nationalistes.

Les négociations préliminaires en vue de ce échange ont été menées jusqu'ici par l'intermédiaire du C.R.C.R. et de M. Vélez, dans le Veux Jong de l'Espagne. Toutefois, dans le cas particulier, le Gouvernement de la Confédération étant représenté aussi bien à Burgos qu'à Barcelone, il préfèrera peut-être mener lui-même, par ses organes diplomatiques, les négociations en vue de l'établissement des listes de prisonniers à échanger, quitte à charger le C.R.C.R. de la réalisation pratique de l'échange, c'est-à-dire de grouper les prisonniers et de les conduire aux frontières françaises de Hendaye et de Cerbère.

En vous formant connaissance de cette suggestion de M. le Général, je ne suppose pas que vous voudrez y donner suite, tant que cela ne paraîtra pas nécessaire au même titre, c'est-à-dire tant qu'il n'aura pas lui-même l'honneur d'avoir les négociations qui s'annoncent courtes et arides et d'autant plus que ces prisonniers seront arrêtés et poursuivis en Suisse, bien qu'ils aient consenti par écrit à leur rapatriement. Vous m'obligeerez néanmoins en m'inquiétant dans quel état je vais répondre à la louable initiative de M. Delpech de la Croix-Rouge de Genève.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération,

3 moye